

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-05-08

**« RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-05-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION DES
RÈGLEMENTS D'URBANISME 2006-05 AFIN DE RECONNAÎTRE CERTAINS PROFESSIONNELS
POUR LA SIGNATURE DES DOCUMENTS ET PLANS RELATIFS À LA CONSTRUCTION OU À LA
MODIFICATION D'INSTALLATIONS SEPTIQUES »**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grande-Vallée souhaite modifier le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 2006-05 afin de préciser les exigences applicables aux documents, plans, études, attestations et renseignements exigés dans le cadre d'une demande visant la construction, la modification, le remplacement ou l'agrandissement d'une installation septique ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, RLRQ, c. Q -2, r. 22, prévoit certaines exigences relatives aux documents devant être préparés et signés par un professionnel au sens de l'article 1 du Code des professions, dont l'ordre régit l'exercice de l'activité professionnelle visée ;

CONSIDÉRANT QUE, dans certains cas, le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, RLRQ, c. Q -2, r. 22, exige que certains documents soient préparés ou signés par un membre d'un ordre professionnel déterminé ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite assurer une meilleure concordance entre son règlement municipal et les exigences applicables en vertu du règlement provincial ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a l'autorité, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A -19.1, de modifier ses règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Nelson Fournier lors de la séance ordinaire du 13 juillet 2026, conformément au Code municipal du Québec, RLRQ, c. C -27.1 ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé et présenté par monsieur le maire lors de la séance ordinaire du 13 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation aura lieu le 3 août 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nelson Fournier et résolu à l'unanimité des élus présents que la municipalité de Grande-Vallée adopte le présent projet de règlement et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : TITRE

Le présent règlement porte le titre de :

« Règlement numéro 2006-05-08 modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme 2006-05 afin de reconnaître certains professionnels pour la signature des documents et plans relatifs à la construction ou à la modification d'installations septiques ».

ARTICLE 3 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 5.2 « FORME ET CONTENU DE LA DEMANDE »

Le paragraphe 5 de la section « D) CONTENU GÉNÉRAL » de l'article 5.2 « Forme et contenu de la demande » du Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 2006-05 est remplacé par ce qui suit :

« 5. Les documents, plans, renseignements, études, attestations ou autres documents exigés relativement à la construction, à la modification, au remplacement ou à l'agrandissement d'une installation d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées doivent être préparés et signés par un professionnel au sens de l'article 1 du Code des professions, dont l'ordre régit l'exercice de l'activité professionnelle visée, conformément au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, RLRQ, c. Q -2, r. 22.

Lorsque le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, RLRQ, c. Q -2, r. 22, exige qu'un document soit préparé ou signé par un membre d'un ordre professionnel déterminé, cette exigence particulière s'applique. »

ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ SÉANCE TENANTE CE 13^e JOUR DE JUILLET 2026.

NOËL RICHARD
Maire

GHISLAINE BOUTHILLETTE
Directrice générale et greffière-trésorière

Date de l'avis de motion : **13 juillet 2026**

Date du dépôt du projet de règlement : **13 juillet 2026 résolution no : 2026-174**

Date de la consultation publique : -- -- **2026**

Date de l'adoption du règlement final : -- -- **2026 résolution no : 2026-**

Date d'entrée en vigueur : -- -- **2026**